



Procès-verbal de la 5^{ème} assemblée régulière 2009-2010 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 14 décembre 2009, à 10 h 00, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Madame Mireille Apollon, conseillère municipale de la ville de Gatineau
Monsieur Maurice Boivin, maire de la ville de Thurso
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur Citoyens, citoyennes
Monsieur Joseph De Sylva, conseiller municipale de la ville de Gatineau
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Denise Laferrière, conseillère municipale de la ville de Gatineau
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

ABSENCES

Monsieur Robert Bussière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Normand Vachon de la municipalité de Mayo
Monsieur Robert Bégin du ministère des Transports du Québec
Monsieur Jean Benoît, directeur général de l'Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec
Madame Johanne Desforges du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Madame Claire Gendron, directrice régionale d'Emploi-Québec

Monsieur Yves Lévesque, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Madame Suzanne Ménard, directrice régionale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Madame Viviane Perreault, directrice régionale par intérim du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Madame Stéphanie Boivert, directrice générale d'Option Femmes Emploi
Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais
Monsieur André Carrière, président de la Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais
Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Monsieur Jean-Marc Purenne, directeur général de Loisir Sport Outaouais
Madame Anne Lévesque du CRÉDÉTAO
Madame Anne-Marie Trudel, directrice générale du Salon du livre de l'Outaouais
Madame Jocelyne Barrette, secrétaire comptable de la CRÉO
Madame Chantal Belleau, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Madame Mélodie Hallé, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Frève, contrôleur de gestion de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, ayant constaté le quorum, ouvre l'assemblée à 10 h 15. Madame Lalande demande aux membres quelques instants de silence pour le décès du père de Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-09-10-151

Monsieur Jean Lafrenière appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour en y ajoutant un point à 4d) Signatures effets bancaires et autres effets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2009 (décision)
- 4.- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Mot de bienvenue aux nouveaux membres au conseil d'administration (information)

- c) Remerciements - départ de trois membres du conseil d'administration (information)
 - d) Nomination membres du conseil d'administration :
 - 1 Poste officier (décision)
 - 2 Signatures effets bancaires et autres effets (décision)
 - 3 Présidence commission régionale Développement économique et emploi (décision)
 - 4 Présidence commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport (décision)
 - 5 Membre comité des finances (décision)
 - e) Correspondance (information)
 - f) Rencontre avec le Conseil du statut de la femme, fermeture du bureau régional (décision)
- 5.- Rapport de la direction générale :
- a) Activités (information)
 - b) Évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2009 (décision)
 - c) Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - d) Maison de l'Outaouais - Projet de refinancement (décision)
 - e) Budget de fonctionnement 2009-2010 - Ententes spécifiques :
 - 1 En matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais (décision)
 - 2 MTO-CRÉO sur le transport collectif (décision)
 - f) Forum intersectoriel - 22 janvier 2010 (décision)
 - g) Appui au Centre de recherche en technologies langagières (décision)
 - h) Revue de presse (information)
- 6.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Madame Sylvie Daigle
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - 2 Suivi - Colloque régional « Concerter les actions en violence conjugale, une course à relais » (information)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - c) Développement économique et emploi
 - 1 Nomination à la commission (décision)
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport
 - 1 Nominations à la commission (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Appui régional visant l'adoption du projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - 1 Convention de subvention - Table jeunesse Outaouais (dépôt)
 - 2 Clause d'engagement des sommes au 31 mars dans la convention du Secrétariat à la jeunesse (décision)
 - h) Comité des finances, Monsieur Pierre Rondeau
 - i) État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - j) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, Madame Jocelyne Houle
- 7.- Période publique de questions
- 8.- Table jeunesse Outaouais :
- a) Code d'éthique de la Table jeunesse Outaouais (décision)

- b) Cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 (décision)
 - c) Formulaire de demande de subvention pour le Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 (décision)
- 9.- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :
- a) Révision du Règlement de la commission (décision)
 - b) Charte de concertation et d'harmonisation des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (décision)
 - c) Code d'éthique des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (décision)
- 10.- Suivi du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'état à vocations faunique et multiressource (Ponts et ponceaux)
- a) Protocole d'entente concernant la réalisation du Programme (décision)
 - b) Calendrier 2010-2011 (décision)
- 11.- Organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) :
- a) Présentation de l'ORSEF par Mesdames Stéphanie Boisvert et Line Bouchard d'Option Femmes Emploi (10 minutes)
 - b) Appui à l'ORSEF (décision)
- 12.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :

Axe culture, loisir sport :

- a) Étude relative aux investissements en culture dans la région de l'Outaouais (décision)

Axe éducation, recherche et science :

- b) Amélioration de la persévérance scolaire - Plans d'action locaux (décision)

Axe développement économique et emploi :

- c) Correctif à apporter au financement du projet « Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle » (décision)

Axe développement social et santé :

- d) Grandir Ensemble - ACPEO (décision)

Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

Volet I – « Soutien aux initiatives du milieu – approche territoriale intégrée » :

- e) Désengagement financier de la CRÉO à l'égard du projet de résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton (décision)
- f) Place St-Raphaël - Rénovation Phase I (décision)

Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :

- g) Colloque régional : Femmes et politique municipale « Ensemble pour avancer 2010 » (décision)

Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais :

- h) Désengagement financier de la CRÉO à l'égard de deux projets (décision)
- i) Journées agricoles - édition 2010 (décision)
- j) Plate-forme régionale agricole bio (décision)

Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :

- k) Demande de subvention au programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du MDDEP - Outaouais (décision)

Axe développement économique et emploi :

- l) Démarcheur et agent de commercialisation du bois de l'Outaouais (décision)

13.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :

- a) Désengagement financier à l'égard de trois projets (décision)

14.- Levée de l'assemblée

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 20 OCTOBRE 2009

CA-09-10-152

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Activités :

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

- 29 octobre 2009 : rencontre au MAPAQ pour le projet Gatineau Terre.
- 4 novembre 2009 : Remise du prix de la relève aux Culturadiades à la Maison du citoyen de la ville de Gatineau.
- 9 novembre 2009 : Conférence de presse pour la Stratégie de la persévérance scolaire à la Maison du citoyen de la ville de Gatineau.

b) Mot de bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration :

Madame Lalande souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres du conseil d'administration, soient Mesdames Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, Denise Laferrière, conseillère municipale de la ville de Gatineau et Mireille Apollon, conseillère municipale de la ville de Gatineau ainsi qu'à Messieurs Joseph De Sylva, conseiller municipal de la ville de Gatineau et Maurice Boivin, maire de la ville de Thurso.

c) Remerciements - départ de trois membres du conseil d'administration :

Madame Lalande et Monsieur Jean Hébert remercient Monsieur Normand Vachon, membre du conseil d'administration qui quitte la CRÉO et lui remettent une lettre et une plaque honorifique. Étant donné que Messieurs Aurèle Desjardins et Claude Millette sont absents, une lettre de remerciement et une plaque honorifique leur sera envoyées.

À Monsieur Normand Vachon :

Votre départ du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de la politique municipale nous donne l'occasion de souligner votre apport et votre dévouement au développement de notre belle région. Au nom de tous les membres du conseil, de l'équipe interne et en notre nom personnel, nous désirons vous témoigner toute la considération que nous avons pour l'investissement personnel dont vous avez fait preuve.

À titre de représentant du Conseil des maires de la MRC de Papineau, depuis janvier 2006, vous avez contribué de façon importante aux travaux du conseil et à l'avancement de notre organisation, ceci, par votre expérience, votre dévouement et votre professionnalisme.

Votre collaboration fut notamment appréciée dans la mise en place et votre participation aux travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

Nous espérons que nous aurons de nouveau l'occasion de travailler ensemble, puisqu'un engagement comme le vôtre ne pourra que s'exprimer différemment dans le développement de l'Outaouais.

d) **Nomination membres du conseil d'administration :**

1 **Poste officier :**

CA-09-10-153

Monsieur Marc Bureau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus nomme Madame Denise Laferrière au poste de vice-présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **Signatures effets bancaires et autres effets :**

ATTENDU QUE l'article 32 Effets bancaires, dans les statuts et règlements généraux de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO, stipule :

« Les effets bancaires tels chèques, billets, lettres de change et autres, sont tirés, acceptés, signés ou endossés par les titulaires à la direction générale et à la trésorerie ou en l'absence de la trésorière ou du trésorier par la présidente ou le président ou la vice présidente »;

ATTENDU QU'il y a toujours deux signataires sur les effets bancaires;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est dotée d'un poste de directeur général adjoint;

ATTENDU QU'il est jugé important d'avoir à chaque fois une signature du titulaire de la présidence, de la vice-présidence ou du trésorier et une signature du titulaire de la direction générale ou, en cas d'incapacité de celui-ci, du titulaire de la direction générale adjointe.

CA-09-10-154

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que les effets bancaires soient signés par le titulaire de la présidence, de la vice-présidence ou de la trésorerie et également signés par le titulaire de la direction générale ou, en cas d'incapacité de celui-ci, du titulaire de la direction générale adjointe.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne comme signataires au nom de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour tous les comptes bancaires et effets bancaires de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais la présidente, Madame Paulette Lalande, la vice-présidente, Madame Denise Laferrière, le trésorier, Monsieur Pierre Rondeau, le directeur général, Monsieur Jean Hébert et le directeur général adjoint, Monsieur Charles Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Présidence commission régionale Développement économique et emploi :

CA-09-10-155

Madame Denise Laferrière appuyée par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Marc Bureau à la présidence de la commission régionale Développement économique et emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Présidence commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

CA-09-10-156

Monsieur Joseph De Sylva appuyé par
Monsieur Marc Bureau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Maurice Boivin à la présidence de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Membre comité des finances :

CA-09-10-157

Monsieur Michel Allard appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Joseph De Sylva membre du comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Correspondance :**

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

f) **Rencontre avec le Conseil du statut de la femme, fermeture du bureau régional :**

ATTENDU QU'en 2007, le gouvernement du Québec, à travers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), lançait sa politique et son plan d'action Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement;

ATTENDU QUE la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur indispensable au développement durable de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la CRÉO, avec d'autres ministères dont le MCCCF et le Conseil du statut de la femme (CSF), ont signé, en mai 2008 et pour une durée de 3 ans, une Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais;

ATTENDU QUE l'Outaouais a des défis particuliers dans ce domaine et que l'apport du Conseil du statut de la femme (CSF) en tant qu'organisme gouvernemental de consultation et d'étude veillant à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des québécoises lui est essentiel;

ATTENDU QUE l'envoi de demandes pour le remplacement de la responsable et le maintien du bureau régional du CSF par la CRÉO (6 octobre et 1^{er} décembre 2009) envoyé à Madame Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR, 20 octobre) à Madame Christiane Pelchat, présidente du CSF;

ATTENDU QUE l'annonce du CSF, le 9 décembre 2009, par voie de communiqué sur le réaménagement de l'offre régionale du CSF en regroupant au bureau de Rouyn-Noranda, les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec;

ATTENDU QUE cette annonce du MCCCF a comme impact la fermeture du bureau régional du CSF en Outaouais ainsi que les 2 postes qui y étaient rattachés (responsable régionale et secrétariat);

ATTENDU QUE la responsable de Secrétariat à la condition féminine du MCCCF couvre 5 régions à partir de Montréal, que le nouveau bureau du CSF à Rouyn-Noranda couvrira 3 régions ce qui implique une couverture passablement réduite de l'Outaouais en termes de support gouvernemental pour l'atteinte des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes de la région;

ATTENDU QUE ces décisions administratives entraînent des impacts importants sur la qualité des relations et des services de ces instances gouvernementales ainsi que sur la prise en compte de nos spécificités régionales;

CA-09-10-158

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Caryl Green

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à Madame Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme, une rencontre entre le Conseil du statut de la femme et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, la direction régionale du ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine et l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales afin d'échanger sur les impacts de la décision du CSF de fermer son bureau en Outaouais et de voir comment la nouvelle offre de services du CSF sera déployée et d'explorer, s'il y a lieu, des solutions alternatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

a) Activités :

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

Monsieur Jean Hébert souhaite la bienvenue à Madame Chantale Belleau qui rejoint l'équipe de la CRÉO à titre d'agente de développement, axe développement économique et emploi.

- 6 novembre 2009 : Participation à la rencontre de la Table éducation Outaouais.
- 25 novembre 2009 : Participation au comité technique de la Table Québec-Régions à Québec.
- 26 novembre 2009 : Rencontre avec la Table des directeurs régionaux des CRÉ du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Québec concernant le projet de loi 57 et sur un projet d'une entente cadre avec la direction générale en Outaouais du MRNF afin d'augmenter l'efficacité et l'énergie entre les deux instances.
- Rencontre avec les membres de Bouffée d'oxygène concernant leur impact sur la persévérance scolaire.

b) Évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2009 :

CA-09-10-159

Madame Denise Laferrière appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert dépose le tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

d) **Maison de l'Outaouais - Projet de refinancement :**

ATTENDU QUE suite au montage financier lors de l'achat de la Maison de l'Outaouais, le budget d'opération de la Maison de l'Outaouais est très serré et donne peu de marge de manœuvre en cas d'imprévus;

ATTENDU QUE le financement à long terme de départ de la Maison de l'Outaouais était amorti sur 5 ans (prêt CLD Gatineau), 15 ans (prêt Caisse populaire) et 20 ans (prêt SDÉO si on compte un délai de 5 ans pour le remboursement de capital) ce qui entraîne des sorties annuelles de fonds élevées, notamment en capital;

ATTENDU QUE le prêt du CLD Gatineau est remboursé et que nous avons débuté les remboursements en capital sur le prêt de la SDÉO;

ATTENDU la baisse actuelle des taux d'intérêts;

ATTENDU QUE nous pourrions consolider nos deux prêts actuels (Prêt Caisse populaire de 525 000 \$ à 5,93% et Prêt SDÉO de 443 000 \$ à 5,5%) pour un prêt consolidé de 968 000 \$ à 4,88% d'intérêts amorti sur une période de 15 ans;

ATTENDU QU'un refinancement de 1 085 000 \$ diminuerait nos paiements annuels d'intérêt de près de 6 000 \$, nos paiements en capital de près de 35 000 \$ et créerait une marge de manœuvre d'environ 115 000 \$ pour des améliorations nécessitant un investissement en capital;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a désigné la présidence et la direction générale pour négocier un prêt de 1 085 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises de l'Outaouais Desjardins et pour signer toute entente relative concernant la Conférence régionale des élus de l'Outaouais lors de son assemblée régulière tenue le mardi 20 octobre 2009.

CA-09-10-160

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Joseph De Sylva

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise Madame Paulette Lalande, présidente et Monsieur Jean Hébert, directeur général à signer l'acte de garantie hypothécaire immobilière (Entreprises) et le contrat de prêt à terme qui sera annexé au susdit acte de garantie en faveur de la Caisse Desjardins de Hull au montant de un million quatre-vingt-cinq mille dollars (1 085 000,00 \$) au taux fixe annuel de quatre et huit cent quatre-vingts millièmes pour cent (4,880%) l'an calculé mensuellement et non à l'avance ; à donner en garantie l'immeuble situé au 394-410 boulevard Maloney Ouest, à Gatineau, province de Québec, J8P 7Z5; à consentir à l'hypothèque des loyers et à consentir toute hypothèque des indemnités d'assurance en faveur de la Caisse; et à signer tous documents, contrats, écrits ou conventions aux fins ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Budget de fonctionnement 2009-2010 - Ententes spécifiques :**

1 **En matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signé une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais;

ATTENDU QUE la CRÉO a engagé une agente de développement Égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU QUE l'agente de développement a comme principales responsabilités de :

- Coordonner la mise en œuvre, la réalisation du plan d'action et l'évaluation de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais qui vise à accroître l'implication des femmes au sein du développement social, économique et culturel de la région notamment par :
 - la participation des femmes dans les structures politiques décisionnelles et consultatives locales et régionales ainsi que la prise en compte de leurs besoins;
 - le développement de stratégies visant à contrer la violence faite aux femmes et aux jeunes filles;
 - le développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Supporter la mise en place et les travaux du Forum Femmes et développement régional;
- Assurer le suivi administratif des projets et de l'entente, coordonner des démarches de consultation, rédiger des avis, représenter la CRÉO dans les activités de concertation avec les partenaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO doit autoriser un budget de fonctionnement annuel, pour soutenir le travail de l'agente de développement – Égalité entre les femmes et les hommes, pris dans les fonds réservés à cette entente spécifique.

CA-09-10-161

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise un montant maximal de 76 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional - Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, afin de financer le poste et le fonctionnement de l'agente de développement Égalité entre les femmes et les hommes pour la deuxième année de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **MTQ-CRÉO sur le transport collectif :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signé une entente administrative concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif sur le territoire de la CRÉO;

ATTENDU QUE la CRÉO a engagé une agente de développement Planification intégrée du transport collectif;

ATTENDU QUE l'agente de développement a comme principales responsabilités de :

- Coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'action régional intégré du transport collectif en Outaouais visant notamment à stabiliser et optimiser les services de transport collectif en milieu rural afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de la région;
- Supporter la mise en place et les travaux d'un comité consultatif régional en transport collectif;
- Soutenir le développement, l'harmonisation et la consolidation des différents modes de transport collectif dans l'Outaouais;
- Assurer le suivi administratif de projets, coordonner des démarches de consultation, rédiger des avis, représenter la CRÉO dans les activités de concertation et de développement avec les partenaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO doit autoriser un budget de fonctionnement annuel, pour soutenir le travail de l'agente de développement – Planification intégrée du transport collectif, pris dans les fonds réservés à cette entente spécifique.

CA-09-10-162

Madame Caryl Green appuyée par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise un montant maximal de 85 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional - Entente administrative concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif sur le territoire de la CRÉO, afin de financer le poste et le fonctionnement de l'agente de développement Planification intégrée du transport collectif pour la deuxième année de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Forum intersectoriel - 22 janvier 2010 :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a pour mandat de favoriser la concertation des partenaires au sein de la région et d'émettre des avis au gouvernement du Québec sur le développement de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE pour l'aider dans sa prise de décisions, la CRÉO s'est dotée de commissions régionales au sein desquelles de nombreux acteurs du milieu participent aux discussions, aux réflexions et aux choix des stratégies régionales de développement;

ATTENDU QU'à sa séance du 30 octobre 2006, la CRÉO a adopté la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais;

ATTENDU QU'au cœur de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais s'exprime la ferme volonté de miser sur une approche intégrée de développement régional;

ATTENDU QU'à cet égard, la CRÉO tient, une fois l'an, un Forum intersectoriel qui se veut une occasion privilégiée pour tous les membres des commissions régionales de discuter et d'échanger sur des thématiques d'envergures régionales et intersectorielles;

ATTENDU QUE récemment, deux dossiers à caractère intersectoriel ont fait l'objet d'une réflexion de la part des acteurs de la région, soit le dossier de l'Attraction et de la rétention de la main d'œuvre en Outaouais et celui de la Mobilisation régionale pour la persévérance scolaire en Outaouais.

CA-09-10-163

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais confirme la tenue du Forum intersectoriel - édition 2010, lequel se tiendra le 22 janvier 2010 à la Maison de l'Outaouais et adopte le déroulement du Forum qui proposera les deux thématiques suivantes : 1. Attraction et rétention de la main d'œuvre en Outaouais et 2. Mobilisation régionale pour la persévérance scolaire en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Appui au Centre de recherche en technologies langagières :

ATTENDU QUE le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est une société sans but lucratif, créée en avril 2005, issue des efforts concertés de trois partenaires fondateurs : l'Université du Québec en Outaouais, le Bureau de la traduction du Canada et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et qu'en 2006, il inaugurerait ses nouveaux locaux financés à la hauteur de 15 M \$ par les gouvernements du Canada et du Québec;

ATTENDU QUE le CRTL a démontré que les entreprises de l'industrie langagière sont dynamiques et que la recherche et le développement (R-D) sont des éléments majeurs de la stratégie de développement. Vingt et un (21) projets de R-D ont été déposés au CRTL par les entreprises pour des coûts totaux de projets de 11 425 929 \$ et qui comportent une collaboration avec des universités québécoises. Les entreprises ont sollicité l'aide de sept universités québécoises en plus du CRIM pour compléter leurs équipes de recherche et ainsi pouvoir accélérer leurs projets de R-D et accélérer leur positionnement sur les marchés nationaux et internationaux en pleine croissance;

ATTENDU QUE le marché canadien de l'industrie des technologies langagières est estimé à environ 4 milliards de \$. Le marché québécois serait estimé à environ 1,2 milliard de \$ si l'on estime qu'il génère 30 % de ce marché (Industrie Canada 2007);

ATTENDU QUE le potentiel du marché des technologies langagières est en pleine effervescence (20 % à 25 %, Industrie Canada 2007) et est intégré dans des produits et services dans plusieurs domaines comme la traduction automatisée, la gestion du contenu, la reconnaissance vocale et l'enseignement des langues;

ATTENDU QU'une étude d'étalonnage internationale réalisée par la firme Deloitte et Touche pour le compte du gouvernement du Québec en 2007 a conclu que l'industrie est fragmentée et a identifié très peu de centres multidisciplinaires ou de réseaux intégrés de partenaires en technologies langagières. Les groupes de recherche sont généralement de petite taille et dispersés dans plusieurs organisations peu coordonnées d'où l'importance de l'initiative du CRTL de pallier à cette situation;

ATTENDU QUE la création d'un regroupement sectoriel en technologies langagières au CRTL dans le cadre du Programme de soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, volet valorisation et transfert (PSVT-V4) sera unique et distinct au Québec et au Canada. Il permettra dans un premier temps de pallier à la fragmentation de l'industrie en créant des aires d'innovations « ouvertes » entre les partenaires et, dans un deuxième temps, de mieux exploiter les résultats de la recherche et du développement des universités québécoises à travers des partenariats de recherche structurés et structurants. Le résultat sera des retombées économiques importantes pour le Québec et plus spécifiquement pour la région de l'Outaouais à travers une accélération de l'innovation, une pénétration accrue des marchés par les entreprises québécoises et la création d'emplois de haut niveau, sans parler du positionnement du Québec comme leader au niveau national et international;

ATTENDU QUE l'Outaouais compte plus d'une centaine d'entreprises dans le secteur langagier et que son développement fait partie du plan stratégique (2008-2012) élaboré par les intervenants économiques et industriels de la région. La création d'un regroupement sectoriel par le CRTL assurerait le développement et l'innovation du secteur et accroîtrait son pouvoir d'attraction auprès des entreprises du domaine et renforcerait son pouvoir de rétention;

ATTENDU QUE le CRTL jouit d'un appui régional fort et que la CRÉO, Développement économique Canada (DEC), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le DE-CLD Gatineau ont inclus le créneau des technologies langagières dans leurs axes prioritaires de développement (planification stratégique);

ATTENDU QUE l'Outaouais s'est positionné pour favoriser le développement de l'industrie de la langue et des technologies langagières et que le PSVT v4 en est la pièce angulaire;

ATTENDU QUE le CRTL a fait une demande de financement de regroupement sectoriel en technologies langagières dans le cadre du Programme de soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, volet valorisation et transfert (PSVTv4) du MDEIE le 31 octobre 2008 dont le budget s'élève à 11 425 929 \$ incluant la contribution de 4 863 359 \$ du MDEIE et que la réponse du ministère tarde à venir;

CA-09-10-164

Madame Denise Laferrière appuyée par
Monsieur Marc Bureau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais donne son appui à la demande du Centre de recherche en technologies langagières de créer un regroupement sectoriel en technologies langagières, financé par le Programme de soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, volet valorisation et transfert (PSVTv4) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Et

Qu'une lettre soit envoyée au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour lui signifier cet appui et lui demander de répondre positivement à cette demande dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

6.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé :

Madame Sylvie Daigle, présidente de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission.

1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans laquelle on retrouve l'axe Développement social et santé;

ATTENDU QUE le mandat des commissions régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs du développement social et de la santé en Outaouais;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du plan d'action découlant de la PSR 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) recommande le remplacement de la représentante actuelle en raison de l'absence prolongée de cette dernière.

CA-09-10-165

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Guy Morissette

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Développement social et santé, Madame Chantal Courchaine comme représentante de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Suivi - Colloque régional « Concerter les actions en violence conjugale, une course à relais » :

Madame Sylvie Daigle invite les membres à participer en grand nombre au colloque régional « Concerter les actions en violence conjugale, une course à relais » qui aura lieu les 13 et 14 janvier 2010 au Cégep de l'Outaouais.

b) **Culture, loisir, sport :**

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission et invite les membres à acheter des billets pour le spectacle de Jean-Michel Anctil pour contrer le décrochage scolaire qui aura lieu à la Maison de la culture de Gatineau.

1 **Modification de la composition de la commission :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la commission régionale Culture, loisir, sport;

ATTENDU QUE Monsieur Benoît Paré, qui occupait un siège de représentant des loisirs et du sport pour le Pontiac, a signifié son intention de ne plus participer aux travaux de la commission régionale Culture, loisir, sport de la CRÉO;

ATTENDU QUE Madame Mélanie Pieschke du CLD de Pontiac a manifesté son intérêt à occuper le siège laissé vacant pour devenir la nouvelle représentante des loisirs et du sport pour le Pontiac à la commission régionale Culture, loisir, sport de la CRÉO;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale;

CA-09-10-166

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Joseph De Sylvai

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Culture, loisir, sport, Madame Mélanie Pieschke comme représentante loisir et sport pour le Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Développement économique et emploi :**

Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint, fait le résumé de la commission régionale Développement économique et emploi.

1 **Nomination à la commission :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional et qu'à cet égard, la CRÉO est notamment mandatée pour favoriser la concertation des partenaires de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE pour voir à la réalisation de ce mandat, la CRÉO s'est dotée de commissions régionales;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la CRÉO et du gouvernement du Québec de favoriser la participation des femmes et des jeunes au sein des instances démocratiques régionales;

ATTENDU QU'à cet égard, la CRÉO s'assure de la présence d'un représentant des jeunes à chacune de ses commissions régionales;

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Poncelet a récemment quitté sa fonction de représentant des jeunes à la commission régionale Développement économique et emploi;

ATTENDU QUE la Table Jeunesse Outaouais propose la candidature de Monsieur Michel Lemonde pour le remplacer à titre de représentant des jeunes à la commission régionale Développement économique et emploi;

CA-09-10-167

Madame Caryl Green appuyée par
Monsieur Steve Harris

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Michel Lemonde, agent de développement à l'entrepreneuriat au CLD des Collines-de-l'Outaouais, à titre de représentant des jeunes à sa commission régionale Développement économique et emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Éducation, recherche et science :**

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission.

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :**

Madame Nicole Desroches, présidente par intérim de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission.

1 **Nominations à la commission :**

ATTENDU QUE Loisir Sport Outaouais a désigné une nouvelle représentante pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a désigné un nouveau représentant pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a désigné un nouveau représentant pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale recommandent la nomination des nouveaux représentants de ces organismes;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions de la CRÉO.

CA-09-10-168

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne, Madame Isabelle Sabourin, agente de développement de Loisir Sport Outaouais, Monsieur Alexandre Ranger de la Table jeunesse Outaouais et Monsieur Daniel Faubert, chef/Division Planification du territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable de la ville de Gatineau comme nouveaux membres, à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :**

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission.

1 **Appui régional visant l'adoption du projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :**

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Pierre Corbeil, a mis sur pied le 23 octobre 2003 la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;

ATTENDU QUE cette commission, scientifique, technique, publique et indépendante, avait pour mandat général de dresser l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des forêts publiques du Québec et recommander des améliorations qui permettront de bonifier le régime forestier dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE cette commission a procédé à une vaste consultation publique à l'échelle de la province et a déposé son rapport le 14 décembre 2004; rapport contenant plus de 80 recommandations;

ATTENDU QU'au terme du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, en décembre 2007, tous les partenaires du secteur forestier ont fait consensus sur le besoin de mettre en œuvre des actions pour revoir en profondeur le régime forestier;

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel proposait une réforme de l'ensemble du régime forestier québécois;

ATTENDU QUE du même coup, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris des consultations à l'égard du Livre vert et ce, à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones;

ATTENDU QUE le 19 juin 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé le document de travail intitulé « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* »;

ATTENDU QUE ce document de travail, était une autre étape en vue du renouvellement d'ici 2013 du régime forestier québécois et qu'il prenait en compte les résultats de la consultation publique qui a suivi la présentation du Livre vert en février 2008;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt de ce document de travail, l'Assemblée nationale du Québec a tenu des consultations particulières et des auditions publiques du 23 septembre 2008 au 4 novembre 2008;

ATTENDU QUE le 12 juin 2009, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 57 intitulé « *Projet de loi sur l'occupation du territoire forestier* » qui visait à revoir en profondeur l'actuelle Loi sur les forêts;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt de ce projet de loi, l'Assemblée nationale a confié à la Commission de l'économie et du travail le mandat de faire une consultation générale sur ledit projet de loi, du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QUE le projet de loi no 57 interpellait directement les Conférences régionales des élus, notamment en proposant de leur confier des responsabilités accrues en matière de gestion des forêts du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a clairement exprimé sa volonté « *de jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes forestiers, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire public. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle s'est dotée, dès 2007, d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTO)* »;

ATTENDU QUE la CRÉO « *reconnait qu'il est impératif de faire participer la population et les communautés locales dans le choix des orientations et des stratégies de développement à l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public afin que ces choix correspondent adéquatement à leurs préoccupations et à leurs aspirations* »;

ATTENDU QU'en octobre et en novembre 2009, des discussions et des consultations régionales et locales ont été faites par la CRRNTO sur une proposition régionale de modèle pour la mise en place et le fonctionnement des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) en Outaouais, et cela en concordance avec les objectifs du projet de loi no 57;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la Table des commissaires de la CRRNTO a recommandé au conseil d'administration de la CRÉO une version révisée du *Règlement de la CRRNTO* comportant une série d'amendements portant sur la mise sur pied, la composition, le fonctionnement des futures tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, a déposé une réimpression du projet de loi no 57, intitulé désormais « *Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* », dans lequel la ministre a réitéré, entre autres, sa volonté de mettre en place des TLGIRT sous la coordination des CRRNT;

ATTENDU QUE le 2 décembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé que le principe du projet de loi no 57 était adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale et que l'étude détaillée débutait le jour même en commission parlementaire;

ATTENDU QUE le 14 décembre 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la version révisée du *Règlement de la CRRNTO* et a donné le feu vert à la CRRNTO pour mettre en place les nouvelles TLGIRT à compter de ce jour;

ATTENDU QUE le nouveau régime forestier a pour but de redonner confiance aux Québécois quant à la façon dont nous gérons notre forêt;

ATTENDU QUE le projet présenté par le gouvernement vise à assurer la pérennité de notre patrimoine forestier, tout en favorisant le développement économique et social du Québec et de ses régions, pour les travailleurs et les communautés;

ATTENDU QU'il est de la plus grande importance que ledit projet de loi puisse franchir de manière diligente les dernières étapes en vue de son adoption finale tôt en début d'année 2010.

CA-09-10-169

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Raymond Durocher et adopté à l'unanimité

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, d'adopter le projet de loi no 57 dans les plus brefs délais afin que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire puissent s'engager, en collaboration avec la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans la réalisation des plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels qui devront être prêts d'ici le 1^{er} avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table.

1 Convention de subvention - Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Bussièrès avise les membres que la convention de subvention a été signée à Québec mais que les sommes d'argent ne sont pas encore arrivées.

2 Clause d'engagement des sommes au 31 mars dans la convention du Secrétariat à la jeunesse :

ATTENDU QUE la convention signée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et la Table jeunesse Outaouais (TJO) n'a pas encore été reçue signée par le gouvernement en date du 1^{er} décembre 2009;

ATTENDU QUE la convention stipule que les investissements du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) doivent être conventionnés au 31 mars de chaque année sous peine de ne pas octroyer les montants non-conventionnés;

ATTENDU QUE les montants non-conventionnés ne peuvent être transférés à l'année suivante;

ATTENDU QU'au sens de la présente convention, les investissements conventionnés du FRIJ se définissent comme suit : les investissements du FRIJ accordés à des projets qui ont fait l'objet d'une résolution de la CRÉO et d'une convention de subvention ou d'une entente dûment signée entre les parties impliquées, dont la CRÉO;

ATTENDU QUE 75% du FRIJ est en Actions jeunesse structurantes (AJS), soit des ententes qui nécessitent la signature de différents partenaires gouvernementaux et que cela exige parfois des délais hors de notre contrôle et qui risque de faire dépasser la date limite du 31 mars 2010 exigée par le Secrétariat à la jeunesse.

CA-09-10-170

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre à la députée de Gatineau et adjointe parlementaire responsable des dossiers jeunesse, Madame Stéphanie Vallée, pour qu'elle intervienne afin d'avoir un écrit précisant que les soldes de cette année pourront être transférés à l'an prochain et qu'il ne s'agira pas de crédits périmés. Également, pour convenir que dans les années subséquentes un comité sera mis en place (SAJ, CRÉ et Forum jeunesse) afin de se donner des paramètres permettant de fournir des arguments au Conseil du trésor pour expliquer un solde aux Forums jeunesse et son transfert aux années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Comité des finances :

Monsieur Pierre Rondeau, président du comité des finances informe les membres que la vérificatrice a déjà commencé sa vérification intérimaire.

i) État de situation – matières résiduelles – Tables des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau fait l'état de situation sur les matières résiduelles et informe les membres que la Table des préfets se rencontrera cet après-midi.

j) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route :

Madame Geneviève Lalande, agente responsable de la Table informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration mais que le ministère des Transports du Québec a déposé son rapport de situation des trois dernières années. Il est disponible sur le site web du ministère. De plus, elle remercie Monsieur Jean-Marc Purenne pour la coordination de la Table ces 3 dernières années.

7.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais demande à Monsieur Rondeau quel est l'objet de la rencontre de la Table des préfets de cet après-midi. Monsieur Pierre Rondeau l'informe que la Table évaluera et discutera de la politique sur les matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

8.- TABLE JEUNESSE OUTAOUAIS

a) Code d'éthique de la Table jeunesse Outaouais :

ATTENDU QUE le Code d'éthique est un cadre de référence sur les dispositions à prendre concernant les conflits d'intérêts des membres de la Table jeunesse Outaouais et de son Comité d'investissement;

ATTENDU QUE le Code d'éthique est un document obligatoire à remettre au Secrétariat à la jeunesse dans les livrables de la nouvelle Convention 2009-2014.

CA-09-10-171

Monsieur Michel Allard appuyé par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le Code d'éthique de la Table jeunesse Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 :

ATTENDU QUE le cadre de gestion définit les règles de fonctionnement du Fonds régional d'investissement jeunesse pour les cinq prochaines années (2009-2014);

ATTENDU QUE le cadre de gestion est un document obligatoire à remettre au Secrétariat à la jeunesse dans les livrables de la nouvelle Convention 2009-2014.

CA-09-10-172

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Joseph De Sylva

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le Cadre de gestion 2009-2014 du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Formulaire de demande de subvention pour le Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 :

ATTENDU QUE le Formulaire de demande de subvention est annexé à un guide permettant de définir les balises pour les demandes de subvention pour les appels de projets locaux au Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014;

ATTENDU QUE le Formulaire de demande de subvention est un document obligatoire à remettre au Secrétariat à la jeunesse dans les livrables de la nouvelle Convention 2009-2014.

CA-09-10-173

Monsieur Joseph De Sylva appuyé par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le Formulaire de demande de subvention du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 (FRIJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- **COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS**

a) **Révision du Règlement de la commission :**

ATTENDU QUE le 7 juin 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) (réf. au décret 415-2006).*

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT;

ATTENDU QUE cette proposition régionale comportait le projet de *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)*, lequel projet a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2006;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le *Règlement de la CRRNTO* tel qu'il avait été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 12 décembre 2006;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer au *Règlement de la CRRNTO* les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer au *Règlement de la CRRNTO* les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'ajouter au *Règlement de la CRRNTO* « *que le commissaire à être désigné par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises soit obligatoirement choisi parmi les organismes qui représentent les propriétaires de boisés de la région de l'Outaouais* »;

ATTENDU QUE le 12 juin 2009, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait son Projet de loi no 57, intitulé Loi sur l'occupation du territoire forestier, dans lequel on précise les nouveaux rôles et responsabilités des partenaires, notamment des conférences régionales des élus;

ATTENDU QUE ledit projet de loi prévoit aussi que les commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire mettront en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées et que lesdites commissions régionales coordonneront les travaux des TLGIRT;

ATTENDU QUE le 17 juin 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a fourni aux conférences régionales des élus le « *Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : son application dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré* » dans lequel on propose, notamment, des lignes guides visant à encadrer la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT;

ATTENDU QUE des discussions et des consultations régionales et locales ont été faites par la CRRNTO au cours de l'automne 2009 (octobre et novembre) sur une proposition régionale de modèle pour la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la Table des commissaires a recommandé à la majorité au conseil d'administration de la CRÉO une version révisée du *Règlement de la CRRNTO* comportant une série d'amendements portant sur la mise sur pied, la composition, le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait une réimpression du Projet de loi no 57, intitulé désormais Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, dans lequel la ministre réitère sa volonté de mettre en place des TLGIRT sous la coordination des CRRNT et suivant les mêmes lignes guides que celles énoncées dans le Guide;

ATTENDU QUE les amendements apportés dans la version révisée du Règlement de la CRRNTO portant sur la mise sur pied, la composition, le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais s'appuient sur un consensus régional fort et sont conformes à la volonté gouvernementale clairement exprimée;

ATTENDU QU'à cet égard, une version révisée du *Règlement de la CRRNTO* a été préparée et jointe au présent projet de résolution.

CA-09-10-174

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Caryl Green

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et mette en application la version révisée du *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Charte de concertation et d'harmonisation des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire :

ATTENDU QUE le 7 juin 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) (réf. au décret 415-2006).*

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT;

ATTENDU QUE cette proposition régionale comportait le projet de *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)*, lequel projet a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2006;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le *Règlement de la CRRNTO* tel qu'il avait été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 12 décembre 2006;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer au *Règlement de la CRRNTO* les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'ajouter au *Règlement de la CRRNTO* « *que le commissaire à être désigné par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises soit obligatoirement choisi parmi les organismes qui représentent les propriétaires de boisés de la région de l'Outaouais* »;

ATTENDU QUE le 12 juin 2009, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait son Projet de loi no 57, intitulé Loi sur l'occupation du territoire forestier, dans lequel on précise les nouveaux rôles et responsabilités des partenaires, notamment des conférences régionales des élus;

ATTENDU QUE ledit projet de loi prévoit aussi que les commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire mettront en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées et que lesdites commissions régionales coordonneront les travaux des TLGIRT;

ATTENDU QUE le 17 juin 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a fourni aux conférences régionales des élus le « *Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : son application dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré* » dans lequel on propose, notamment, des lignes guides visant à encadrer la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT;

ATTENDU QUE des discussions et des consultations régionales et locales ont été faites par la CRRNTO au cours de l'automne 2009 (octobre et novembre) sur une proposition régionale de modèle pour la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la Table des commissaires a recommandé à l'unanimité au conseil d'administration de la CRÉO une *Charte de concertation et d'harmonisation* à l'intention des représentants qui siégeront sur les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait une réimpression du Projet de loi no 57, intitulé désormais Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, dans lequel la ministre réitère sa volonté de mettre en place des TLGIRT sous la coordination des CRRNT et suivant les mêmes lignes guides que celles énoncées dans le Guide;

ATTENDU QUE les amendements apportés dans la version révisée du Règlement de la CRRNTO portant sur la mise sur pied, la composition, le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais s'appuient sur un consensus régional fort et sont conformes à la volonté gouvernementale clairement exprimée;

ATTENDU QU'à cet égard, une *Charte de concertation et d'harmonisation* à l'intention des représentants qui siégeront sur les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en Outaouais a été préparée et jointe au présent projet de résolution.

CA-09-10-175

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Joseph De Sylva

propose que le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et mette en application la *Charte de concertation et d'harmonisation des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Code d'éthique des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire :

ATTENDU QUE le 7 juin 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) (réf. au décret 415-2006)*.

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT;

ATTENDU QUE cette proposition régionale comportait le projet de *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)*, lequel projet a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2006;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le *Règlement de la CRRNTO* tel qu'il avait été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 12 décembre 2006;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer au *Règlement de la CRRNTO* les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'ajouter au *Règlement de la CRRNTO* « que le commissaire à être désigné par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises soit obligatoirement choisi parmi les organismes qui représentent les propriétaires de boisés de la région de l'Outaouais »;

ATTENDU QUE le 12 juin 2009, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait son Projet de loi no 57, intitulé Loi sur l'occupation du territoire forestier, dans lequel on précise les nouveaux rôles et responsabilités des partenaires, notamment des conférences régionales des élus;

ATTENDU QUE ledit projet de loi prévoit aussi que les commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire mettront en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées et que lesdites commissions régionales coordonneront les travaux des TLGIRT;

ATTENDU QUE le 17 juin 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a fourni aux conférences régionales des élus le « *Guide sur la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : son application dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré* » dans lequel on propose, notamment, des lignes guides visant à encadrer la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT;

ATTENDU QUE des discussions et des consultations régionales et locales ont été faites par la CRRNTO au cours de l'automne 2009 (octobre et novembre) sur une proposition régionale de modèle pour la mise en place et le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la Table des commissaires a recommandé à l'unanimité au conseil d'administration de la CRÉO un *Code d'éthique* à l'intention des représentants qui siègeront sur les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en Outaouais;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait une réimpression du Projet de loi no 57, intitulé désormais Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, dans lequel la ministre réitère sa volonté de mettre en place des TLGIRT sous la coordination des CRRNT et suivant les mêmes lignes guides que celles énoncées dans le Guide;

ATTENDU QUE les amendements apportés dans la version révisée du Règlement de la CRRNTO portant sur la mise sur pied, la composition, le fonctionnement des TLGIRT en Outaouais s'appuient sur un consensus régional fort et sont conformes à la volonté gouvernementale clairement exprimée;

ATTENDU QU'à cet égard, un *Code d'éthique* à l'intention des représentants qui siégeront sur les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en Outaouais a été préparé et joint au présent projet de résolution.

CA-09-10-176

Monsieur Joseph De Sylva appuyé par
Madame Denise Laferrière

propose que le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et mette en application le *Code d'éthique des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- **SUIVI DU PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À VOCATIONS FAUNIQUE ET MULTIRESSOURCE (PONTS ET PONCEAUX)**

a) **Protocole d'entente concernant la réalisation du Programme :**

ATTENDU QUE la vétusté des infrastructures donnant accès aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource est de nature à menacer directement la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE les chemins sur les terres du domaine de l'État se détériorent graduellement au point de devenir parfois impraticables et que la fermeture des ponts empêche physiquement l'accès par voie routière à de vastes secteurs où s'exercent des activités économiques et récréatives reliées aux ressources naturelles;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont procédé, le 13 juillet 2009, à la signature d'une Entente Canada-Québec portant sur une initiative de création d'emplois pour la restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins à vocations faunique et multiresource sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et ce dans le respect de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux;

ATTENDU QUE le présent programme vise à maintenir l'accès aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource;

ATTENDU QUE le présent programme apporte une aide financière pour améliorer ou remplacer les structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adoptera la liste des projets prioritaires;

ATTENDU QUE la direction générale de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune conclura un protocole d'entente avec chaque promoteur dont les projets auront fait l'objet d'une approbation, qui comprend notamment les modalités de financement, les obligations du promoteur, les travaux visés, la conformité des travaux, les délais d'exécution, etc. tel que requis par le Programme et l'Entente Canada-Québec dont il fait partie;

ATTENDU QUE la CRÉ de l'Outaouais assurera la redistribution des sommes dues aux promoteurs dont les projets sont identifiés à l'Annexe 1, dans le respect des modalités et critères établis à cet effet;

ATTENDU QUE la direction générale de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la direction générale de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ont convenu d'un protocole d'entente visant une harmonisation et une complémentarité de leurs efforts respectifs dans la livraison efficace et efficiente du programme pour le bénéfice des citoyens et citoyennes de la région de l'Outaouais.

CA-09-10-177

Monsieur Pierre Rondeau appuyé
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine le Protocole d'entente concernant la réalisation du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource (Ponts et ponceaux) négocié et signé par le directeur général, Monsieur Jean Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- **ORGANISME RÉGIONAL DE SOUTIEN À L'ENTREPREUNARIAT FÉMININ (ORSEF)**

a) **Présentation de l'ORSEF :**

Mesdames Stéphanie Boisvert et Line Bouchard d'Option Femmes Emploi font la présentation de l'organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin.

b) **Appui à l'ORSEF :**

ATTENDU QU'en 2007, le gouvernement du Québec, à travers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), lançait sa politique et son plan d'action *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dont l'orientation 2 vise à soutenir l'entrepreneuriat des femmes, notamment la mise en place d'organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF);

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement;

ATTENDU QUE la CRÉO intègre dans sa PSR 2007-2012, une orientation stratégique visant à soutenir l'entrepreneuriat comme moteur de développement économique;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2008 et pour une durée de 3 ans, une Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur l'entrepreneuriat féminin (volet 3 financé par la CRÉO, le MCCCCF et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE));

ATTENDU QUE le 30 mars 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a accepté, dans le cadre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, le projet intitulé « Soutien à l'entrepreneuriat féminin 2009-2011 » dont le mandataire est Option Femmes Emploi;

ATTENDU QUE ce projet vise spécifiquement le dépôt d'un projet pour l'implantation d'un ORSEF;

ATTENDU QU'un ORSEF est un organisme à but non lucratif, ayant comme mission de développer, soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat féminin, d'accompagner les femmes entrepreneures, de leur faciliter l'accès au financement, d'assurer une bonne gestion auprès des femmes entrepreneures, de faire du réseautage et d'organiser des activités de formation;

ATTENDU QUE le projet d'ORSEF comprend un fonds d'investissement de 600 000 \$ et d'un fonds de fonctionnement de 165 000 \$ / an (sur trois ans) (financement du programme du MDEIE);

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a déposé un projet d'ORSEF en novembre 2009 via l'organisme Option Femmes Emploi auprès du MDEIE;

ATTENDU QU'il existe une volonté commune à travailler sur les besoins de femmes entrepreneures en région entre la CRÉO et ses partenaires de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais;

ATTENDU l'importance de l'entrepreneuriat féminin pour le développement de la région de l'Outaouais et pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en termes socioéconomiques;

ATTENDU QUE le projet d'ORSEF intègre les notions de complémentarité et de partenariat avec les intervenants économiques de la région;

ATTENDU QU'actuellement, l'Outaouais est une de six régions du Québec qui ne compte actuellement pas d'organisme entièrement dédié à l'entrepreneuriat féminin;

ATTENDU QUE la commission régionale Développement économique et emploi (lors de sa réunion du 19 novembre 2009) et la commission régionale Développement social et santé (réunion du 23 novembre 2009) recommandent l'appui au projet d'ORSEF qui sera déposé par Option Femmes Emploi.

CA-09-10-178

Monsieur Joseph De Sylva appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au Ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Monsieur Clément Gignac l'implantation et le financement dès 2009-2010 d'un organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin dans la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- PROJETS - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

Axe culture, loisir, sport :

a) Étude relative aux investissements en culture dans la région de l'Outaouais :

ATTENDU QUE selon de récents chiffres rendus publics par l'Institut de la Statistique du Québec faisant état des dépenses gouvernementales dans le secteur de la culture sur l'ensemble du Québec, l'Outaouais se classe 11^{ième} sur 17 régions avec des dépenses annuelles s'établissant, pour 2008, à 31,89 \$ par habitant;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais n'occupe pas, en termes de subventions reçues en provenance des principales instances que sont la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), une position traduisant son rayonnement et son important dynamisme culturel et artistique et que, par surcroît, cette même position se situe proportionnellement en deçà de son poids démographique sur le plan national;

ATTENDU QUE cette situation n'a jamais été documentée de façon exhaustive, hormis pour des besoins ponctuels, ni n'a fait l'objet d'une étude complète permettant d'établir un portrait d'ensemble de l'aide reçue par ces différentes instances;

ATTENDU QUE la culture représente annuellement le secteur d'investissement le plus important de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) dans la région;

ATTENDU les besoins du milieu culturel dans la région et l'importance que revêt cet enjeu pour la survie et l'épanouissement des organismes culturels et des artistes professionnels de l'Outaouais;

ATTENDU QU'à la lumière des résultats d'une telle étude, la CRÉO pourrait entamer des représentations visant à améliorer le positionnement de l'Outaouais et à sensibiliser les différentes instances subventionnaires aux besoins de la région en matière culturelle soit par la signature d'ententes, l'instauration de soutien ciblé ou par d'autres stratégies d'intervention à identifier.

CA-09-10-179

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Guy Morissette

propose que le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement d'une somme maximale de 9 600 \$ au Conseil régional de la culture de l'Outaouais pour la réalisation d'une étude destinée à recenser la nature ainsi qu'à mesurer l'apport du soutien financier dans la région en provenance de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ceci, sur une période de quinze ans, tout en tenant compte également des investissements effectués dans les infrastructures en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Amélioration de la persévérance scolaire - Plans d'action locaux :

ATTENDU QUE la région doit composer, depuis quelques années, avec un taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés au Québec, et ce, parmi l'ensemble de sa clientèle scolaire, qu'elle soit urbaine ou rurale, anglophone ou francophone;

ATTENDU QUE ce projet répond aux enjeux de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), notamment l'enjeu visant à « promouvoir l'éducation et faire de la réussite éducative des jeunes une priorité collective régionale » et plus spécifiquement à l'orientation stratégique visant à « Améliorer la persévérance scolaire et promouvoir la réussite éducative, en partenariat avec les étudiants et les acteurs du milieu, notamment les employeurs, en poursuivant la stratégie globale entreprise par les commissions scolaires, les collèges et les universités »;

ATTENDU QUE le présent projet s'inscrit dans la continuité et en complémentarité au projet adopté par la CRÉO et la Table jeunesse Outaouais (TJO) en août 2007, soit d'élaborer une Stratégie régionale pour l'amélioration de la persévérance scolaire de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Table éducation Outaouais (TÉO) a adopté les axes d'intervention de la Stratégie régionale pour l'amélioration de la persévérance scolaire de l'Outaouais et qu'elle a priorisé le présent projet pour 2009-2010 afin de planifier sa mise en œuvre à l'échelle locale, ceci, par l'élaboration d'un plan d'action local pour chaque territoire de MRC et pour la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé son plan national « Tous ensemble pour la réussite scolaire – L'École j'y tiens! » le 9 septembre 2009, visant à atteindre un taux de diplomation de 80% d'ici 2020 à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE ce plan national exige que chaque commission scolaire nomme un répondant chargé de la persévérance et de la réussite scolaire, qui sera en charge d'assurer le suivi du plan à l'échelle locale et qui aura le rôle de coordonner les actions au niveau local tout en ayant la responsabilité de sensibiliser, accompagner et mobiliser les différents acteurs;

ATTENDU QUE le financement associé à cette mesure n'a toutefois pas encore été annoncé par le gouvernement et que l'engagement financier des commissions scolaires est essentiel à la réalisation du mandat qui leur est dévolu;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) servira à financer l'élaboration des plans d'action locaux et non pas les frais de fonctionnement liés aux responsabilités dévolues aux commissions scolaires;

ATTENDU QUE les ressources, qui sont déjà embauchées, verront à organiser des consultations locales auprès de tous les acteurs concernés dans chaque territoire en plus des milieux de l'éducation, notamment les entreprises, les élus municipaux, les dirigeants et agents de développement des divers organismes parapublics et communautaires, les parents, les élèves et les citoyens intéressés par la question de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les pistes d'action qui seront identifiées au niveau local serviront également à nourrir la réflexion en regard des actions régionales structurantes à prioriser et à mettre en œuvre à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé sa demande le 1^{er} décembre 2009, que les autres activités prévues pour 2009-2010 ne sont pas détaillées, ni confirmées, que l'engagement financier des partenaires et le plan de dépenses sont encore à confirmer;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne peut servir à financer des dépenses engagées avant le dépôt de la demande de financement;

ATTENDU QUE la CRÉO juge important de se positionner immédiatement afin de supporter l'élaboration des plans locaux, dont les mesures concernant les commissions scolaires doivent être déposées au gouvernement d'ici le 31 mars 2010;

ATTENDU QUE la CRÉO sera appelée à supporter des Actions régionales structurantes visant l'amélioration de la persévérance scolaire et qu'elle doit se garder la capacité de supporter concrètement ces actions.

CA-09-10-180

Il a été proposé à l'unanimité

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 30 000 \$ à la Table éducation Outaouais inc. pour la réalisation du projet « Amélioration de la persévérance scolaire – Plans d'action locaux », sous réserve de l'obtention du financement complémentaire.

ET

Que la direction générale soit mandatée afin de finaliser le projet avec la Table éducation Outaouais et ses partenaires.

ET

Que la direction générale fasse un compte rendu du projet au conseil d'administration du 15 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement économique et emploi :

c) **Correctif à apporter au financement du projet « Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle » :**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), à sa séance du 20 octobre 2009, a autorisé par résolution (No. CA-09-10-140) le financement d'un projet proposé par le Centre local de développement (CLD) de la Vallée-de-la-Gatineau, soit la « Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle » (FDR-07-09-340);

ATTENDU QUE l'assistance financière recommandée à l'égard de ce projet est de 22 000 \$, tel qu'il apparaît à la fiche qui était jointe à la résolution (N° CA-09-10-140) déposée à la séance du 20 octobre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution entérinée le 20 octobre 2009 puisque celle-ci n'autorise qu'une assistance financière de 20 000 \$ à l'égard du projet mentionné ci-dessus.

CA-09-10-181

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais abroge la résolution N° CA-09-10-140.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), le versement d'un montant maximal de 22 000 \$ au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation du projet « *Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

d) **Grandir Ensemble - ACPEO :**

ATTENDU l'enjeu de l'axe Développement social et santé de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 visant à *Réduire les inégalités socioéconomiques par la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale*, et son orientation stratégique de *Soutenir les politiques, stratégies, mesures et initiatives diverses visant la réduction des inégalités socioéconomiques entre les territoires et la réduction de la pauvreté chez les individus et les familles*;

ATTENDU QUE les garderies subventionnées à 7 \$ par jour ont été mises en place dans l'esprit d'en rendre l'accès universel et, indirectement, de venir en aide aux familles à faible revenu en plus d'offrir un encadrement adéquat pour le développement des enfants en provenance des milieux défavorisés;

ATTENDU QUE dans son action, l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) vise à favoriser le maintien et la création d'activités contribuant à l'amélioration des connaissances et compétences du réseau des services de garde de la région, et ce, pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle, soit les parents et leurs enfants appartenant à la cohorte des 0-5 ans;

ATTENDU QUE l'ACPEO se penche actuellement sur les préoccupations exprimées ces dernières années par plusieurs services de garde de la région à l'endroit de la clientèle des familles plus vulnérables ou défavorisées sur le plan socioéconomique;

ATTENDU QU'un des principaux constats est à l'effet que les parents identifiés comme étant défavorisés ou plus vulnérables utiliseraient moins les milieux de garde, et ce malgré le fait qu'eux et leurs familles soient ceux qui en bénéficieraient le plus;

ATTENDU QUE le présent projet vise ultimement à répondre à cette situation en aidant d'une part les intervenant(e)s des services de garde à mieux identifier les déterminants de la pauvreté et de la vulnérabilité chez les enfants fréquentant leurs établissements, et d'autre part, en rejoignant les familles identifiées pour les sensibiliser aux avantages pour eux et leurs familles de bénéficier des services qui leur sont offerts;

ATTENDU QUE le projet permettra d'étendre son rayonnement à l'ensemble des services de garde de la région, et donc, d'atteindre les familles de tous les territoires de la région;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne peut servir à financer le fonctionnement régulier du service sur les années subséquentes.

CA-09-10-182

Madame Lise Waters appuyée par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais » pour la réalisation du projet « *Grandir ensemble* », d'une subvention maximale de 18 123 \$, représentant 50,0% des coûts admissibles du projet, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), sous réserve de l'obtention du financement complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

Volet I - « Soutien aux initiatives du milieu - approche territoriale intégrée » :

e) Désengagement financier de la CRÉO à l'égard du projet de résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), à sa séance du 20 octobre 2008 a autorisé par résolution (N° CA-08-09-134) le financement du projet de résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton (FDR-ES-08-119) pour un montant de vingt cinq mille dollars (25 000 \$);

ATTENDU QUE le promoteur de ce projet a signifié l'abandon de ce projet à la CRÉO.

CA-09-10-183

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais abroge la résolution N° CA-08-09-134.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise et confirme le désengagement financier de la CRÉO à l'égard du projet de résidences pour personnes retraitées de Ste-Philomène de Montcerf-Lytton (FDR-ES-08-119) pour un montant de vingt cinq mille dollars (25 000 \$).

ET

Que les montants libérés soient remis dans l'enveloppe monétaire associée à l'Entente spécifique pour l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de la région de l'Outaouais (2007-2012) et réservés pour le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Place St-Raphaël - Rénovation Phase I :**

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE le projet « *Place St-Raphaël - Rénovation Phase 1* » reçoit l'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans l'axe « Logement abordable et accessible », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique.

CA-09-10-184

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à la Place St-Raphaël pour la réalisation du projet « Place St-Raphaël - Rénovation Phase 1 », d'une subvention maximale de 25 000 \$, représentant 41,6% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :

g) Colloque régional : Femmes et politique municipale « Ensemble pour avancer 2010 » :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives (volet 1);

ATTENDU QUE le volet 1 comprend des actions en vue d'appuyer des actions visant la participation des femmes à la vie démocratique, les sensibiliser et de soutenir le réseau des femmes élues de l'Outaouais.

CA-09-10-185

Madame Caryl Green appuyée par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre des fonds octroyés par l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais - volet 1, d'une subvention maximale de 3 000 \$ représentant 16% du coût total du projet, à l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) pour la réalisation du projet « Colloque régional : Femmes et politique municipale - Ensemble pour avancer ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais :

h) Désengagement financier de la CRÉO à l'égard de deux projets :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), à sa séance du 11 mai 2009, a autorisé le financement de deux projets proposés par le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO), soit :

1. *Production de champignons sauvages en forêt (FDR-ES-07-09-145) (Résolution N° CA-09-10-17) - 6 069 \$*
2. *Structuration de la mise en marché de semences de ginseng en milieu forestier (FDR-ES-07-09-146) (Résolution N° CA-09-10-18) - 7 000 \$;*

ATTENDU QUE le financement de ces deux projets passe par l'enveloppe monétaire associée à l'Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais;

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2009, le CRÉDÉTAO a signifié à la CRÉO qu'il n'utiliserait pas le financement consenti par cette dernière pour la réalisation des deux projets mentionnés ci-dessus.

CA-09-10-186

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Denise Laferrière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise et confirme le désengagement financier de la CRÉO à l'égard des deux projets suivants :

1. *Production de champignons sauvages en forêt (FDR-ES-07-09-145) (Résolution N° CA-09-10-17) - 6 069 \$*
2. *Structuration de la mise en marché de semences de ginseng en milieu forestier (FDR-ES-07-09-146) (Résolution N° CA-09-10-18) - 7 000 \$.*

Les montants libérés seront remis dans l'enveloppe monétaire associée à l'Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Journées agricoles - édition 2010 :

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire a été ciblé comme un secteur à fort potentiel pour la diversification de l'économie régionale dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce projet rejoint les objectifs que s'est fixée la région dans l'entente spécifique 2008-2011 portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire, c'est-à-dire « diversifier l'agriculture régionale et accroître le revenu à l'hectare des entreprises agricoles de la région en renforçant, notamment, l'efficacité technico-économique des entreprises agricoles », « soutenir le développement de la transformation agroalimentaire et assurer le développement durable du secteur agroalimentaire »;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais veut développer et diversifier son économie en s'appuyant sur l'entrepreneuriat et l'innovation technologique;

ATTENDU QUE lors de ces journées, les entrepreneurs présents auront l'opportunité de se familiariser avec les mesures à prendre pour permettre à leur entreprise d'atteindre son plein potentiel;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères du Fonds de développement régional - volet entente spécifique;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gestion de l'entente spécifique lors de la réunion du 6 octobre 2009;

CA-09-10-187

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Maurice Boivin

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) via l'entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais dans l'enveloppe budgétaire 2010-2011, le versement d'un montant maximal de 3 000 \$ (équivalent à 9% des coûts totaux) à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation du projet « *Journées agricoles – édition 2010* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) **Plate-forme régionale agricole bio :**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifié dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale 2007-2012 adoptée par la CRÉO;

ATTENDU QUE ce projet, toujours en lien avec la (PSR) 2007-2012, vise à diversifier l'agriculture régionale et à soutenir le démarrage et le transfert des entreprises agricoles afin d'assurer la relève du secteur;

ATTENDU QUE le projet rejoint également l'enjeu priorisé par la CRÉO sous l'axe Développement économique et emploi qui vise à soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises en encourageant le développement d'une culture et d'une relève entrepreneuriale et en créant un environnement suscitant l'entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes;

ATTENDU la signature, en mai 2008, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais et que ce projet rejoint les objectifs que s'est fixée la région dans cette entente spécifique;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire de l'Outaouais s'est doté d'un plan stratégique régional sectoriel 2006-2012 et d'un plan d'action régional 2006-2009;

ATTENDU QUE ce projet, bien qu'implanté dans la municipalité de l'Ange-Gardien, revêt un caractère régional et que la CRÉO ne supportera qu'un seul projet de plate-forme bio pour la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce projet régional répond aux critères du Fonds de développement régional – volet Entente spécifique et qu'il est recommandé par le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire;

ATTENDU QUE la CRÉO, dans ce contexte, souhaite concrétiser son appui à ce projet régional parce qu'il est particulièrement structurant pour le développement durable du secteur agroalimentaire;

ATTENDU QU'à sa séance du 11 mai 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a initialement autorisé le versement d'une assistance financière d'un montant maximal de 35 000 \$ au promoteur (le CRÉDÉTAO) pour la réalisation du projet « *Plate-forme régionale agricole bio – 2009* » (FDR-ES-07-09-142) et ce, sous la condition que le montage financier du projet soit entièrement complété dans un délai de trois (3) mois;

ATTENDU QUE le montage financier du projet déposé à la séance du 11 mai 2009 n'a pu être complété à l'intérieur du délai de trois (3) mois annulant ainsi l'engagement financier pris par la CRÉO à cette date.

CA-09-10-188

Madame Caryl Green appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional – volet de l'Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais, le versement d'un montant maximal de 90 000 \$, sur deux ans, au Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais pour la réalisation du projet intitulé « *Plate-forme régionale agricole bio* ». Le versement de ce montant devant se faire comme suit : un premier versement d'un montant maximal de 45 000 \$ lors de l'exercice financier 2009-2010 et un second versement d'un montant maximal de 45 000 \$ lors de l'exercice financier 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :

k) Demande de subvention au Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du MDDEP - Outaouais :

ATTENDU QUE le projet contribuera à stimuler la concertation et le développement du partenariat entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire en Outaouais;

ATTENDU QUE le portrait régional de la ressource en eau souterraine aura des retombées directes et mesurables sur l'ensemble des territoires des MRC et de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE le projet proposé permettra la conception d'outils d'information, de connaissances et de transfert d'expertises dans les territoires;

ATTENDU QUE la protection des eaux souterraines et de surface s'inscrit dans les cibles d'intervention prioritaires de la Planification stratégique régionale;

ATTENDU QUE l'utilisation et la protection de la ressource en eau souterraine constituent un enjeu de premier plan pour la population en Outaouais;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une approche intégrée et durable de protection des aquifères de la région;

ATTENDU QUE les conditions générales du Programme prévoient une contribution minimale des partenaires de 20% du coût total du projet;

ATTENDU QUE la réalisation du projet reposera sur une participation financière des MRC de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE l'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) sera partenaire dans la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport recommande, au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), d'exercer le leadership nécessaire à la réussite du projet en Outaouais;

ATTENDU QUE le protocole de financement L'ATINO-CRÉO (FDR 07-07-04) prévoit, à l'article 3.1.2, de subventionner des heures annuelles en achat de services;

ATTENDU QUE le budget définitif des coûts de réalisation du projet sera disponible le 15 décembre prochain;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 21 janvier 2010.

CA-09-10-189

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Caryl Green

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, via l'entente sur l'utilisation du bloc d'heures annuel CRÉO-L'ATINO, l'affectation d'un montant de 45 000 \$ au projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

a) Désengagement financier à l'égard de trois projets :

ATTENDU QUE le volet « Collines-de-l'Outaouais » de l'action jeunesse structurante (AJS 07-13) Accueil, intégration et rétention des nouveaux résidents n'a pu être réalisé en 2008 et 2009 tel que convenu dans le projet adopté par résolution (N° CA-07-08-196) le 11 février 2008 et que celui-ci pourra toutefois faire l'objet d'un financement ultérieur dans le cadre d'un nouveau projet dans une nouvelle entente;

ATTENDU QUE le projet (FRIJ-2008-41) « Les collégiens s'affirment », de l'appel de projets du 31 octobre 2008, n'a pu avoir lieu et que le promoteur ne réalisera pas l'événement prévu tel que convenu dans le projet adopté par résolution (N° CA-08-09-209) le 9 février 2009;

ATTENDU QUE le projet (FRIJ-2008-28) « REEL Radio », de l'appel de projets du 31 mars 2008, n'a pu se réaliser suite à un refus d'émission de licence du CRTC afin d'être diffusé sur le 101,9 FM tel que convenu dans le projet adopté par résolution (N° CA-08-09-86) le 16 juin 2008;

CA-09-10-191

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Joseph De Sylva

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais abroge les résolutions N^{os} CA-07-08-196, CA-08-09-209 et CA-08-09-86.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le désengagement des trois projets dûment mentionnés et que les montants accordés soient reversés dans le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :

AJS 07-13 - Accueil, rétention et intégration (AIR) dans les Collines, pour un montant de 41 200 \$
FRIJ-2008-41 – Les collégiens s'affirment, pour un montant de 8 500 \$
FRIJ-2008-28 - REEL Radio, pour un montant de 15 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Action jeunesse structurante – Participation citoyenne :

b) Tables jeunesse locales :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a pour mission de favoriser l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans dans le développement local et régional de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la participation citoyenne est une des priorités de la TJO pour l'élaboration d'actions jeunesse structurantes (AJS);

ATTENDU QUE les Tables jeunesse locales permettent la diversification des profils de jeunes qui sont impliqués au sein de la TJO;

ATTENDU QUE les Tables jeunesse locales facilitent la réalisation d'actions locales, régionales et nationales en participation citoyenne;

ATTENDU QUE les Tables jeunesse locales augmentent le nombre de jeunes impliqués à différents niveaux dans leur communauté.

CA-09-10-192

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Madame Lise Waters

propose que pour permettre la réalisation de AJS-09-02: Participation citoyenne / volet « Tables jeunesse locales », le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la présidente et le directeur général de la CRÉO, ainsi que la présidente et le coordonnateur de la TJO à négocier et signer une entente de partenariat régional sur la Participation citoyenne / volet « Tables jeunesse locales » avec les cinq autres partenaires au projet soit : le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais, le Centre local de développement de Papineau, le Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau, le Centre de recherche d'emploi du Pontiac/ CJEP et le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais.

ET

Que pour permettre la réalisation de AJS-09-02: Participation citoyenne / volet « Tables jeunesse locales », le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 720 000 \$ sur cinq ans. Ce montant sera réparti annuellement comme suit :

- ✓ 24 000 \$/an au Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais
- ✓ 24 000 \$/an au Centre local de développement de Papineau
- ✓ 24 000 \$/an au Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau
- ✓ 24 000 \$/an au Centre de recherche d'emploi du Pontiac/ CJEP
- ✓ 48 000 \$/an au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Raymond Durocher demande la parole et il invite les membres à visionner ce soir sur les ondes de Radio-Canada l'émission La Petite Séduction qui diffusera le spécial de Noël qui a été tournée à Fort-Coulonge

14.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CA-09-10-193

Monsieur Maurice Boivin appuyé par
Madame Lise Waters

propose la levée de l'assemblée à 12h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ